

Quels sont les critères régionaux d'insalubrité ?

Mise à jour : Vendredi 12 mai 2023

Région wallonne

La Région wallonne est chargée d'évaluer les critères de salubrité et de surpeuplement de tous les logements. Le but est d'assurer une qualité des logements et d'améliorer les conditions de vie de chacun.

Les **critères minimaux de salubrité** de la Région concernent :

- la stabilité;
- l'étanchéité;
- les installations électriques et de gaz;
- la ventilation;
- l'éclairage naturel;
- les équipements sanitaires et l'installation de chauffage;
- la structure et la dimension (pièces d'habitations et nombres d'occupants);
- la circulation au niveau du sol et des planchers;
- les caractéristiques intrinsèques du logement qui nuisent à la santé des occupants.

La Région wallonne a **2 moyens** pour vérifier le respect de ces critères minimaux :

1. le **permis de location**

Le propriétaire doit le demander pour :

- les petits logements (moins de 28 m²) ;

et les logements collectifs.

2. les **enquêtes de salubrité**

Elles sont menées par les agents du Département du Logement - Service Insalubrité de la Région wallonne ou par des agents communaux des communes compétentes. Des avis sont remis suite à l'enquête.

Ensuite, c'est au bourgmestre de la commune concernée de prendre les mesures suite aux avis d'enquête. Voyez notre fiche "[Quels types de décisions le bourgmestre peut-il prendre en cas d'insalubrité ? \(Wallonie\)](#)"

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 3, 3bis, 5 et 10 du Code wallon de l'habitation durable](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, de surpeuplement.](#)

[Articles 2 et 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 relatif à la procédure en matière de respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie.](#)

Les documents types

Schéma explicatif : Logement insalubre - synthèse des différentes actions possibles (Région wallonne).

Brochure : La qualité des logements en Wallonie - mai 2021 - éditée par le SPW Logement

